



Comment la formation à l'accessibilité numérique contribue-t-elle au développement professionnel des ingénieurs pédagogiques?

Regards croisés

<https://doi.org/10.52358/mm.vi21.452>

Benyoucef Benkouar, ingénieur pédagogique
Aix-Marseille Université, France
benyoucef.benkouar@univ-amu.fr

Aude Bornil, référente accessibilité numérique
Université de Pau et des Pays de l'Adour, France
aude.bornil@univ-pau.fr

Kathy Casalino, ingénieure pédagogique
Entreprise privée, France
kathy_fronton@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Dans le contexte de l'enseignement supérieur en France, les ingénieurs pédagogiques peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de l'accessibilité numérique, essentielle pour garantir une pédagogie plus inclusive. Cet article examine une opportunité de formation diplômante à l'accessibilité numérique pour ces professionnels. L'article s'appuie sur les parcours de formation de trois ingénieurs pédagogiques qui partagent leurs expériences sur l'acquisition de nouvelles compétences en accessibilité numérique et les perspectives offertes par ces nouvelles compétences. Leurs témoignages illustrent comment cette formation a influencé leur évolution professionnelle, en élargissant leurs missions actuelles ou en facilitant les transitions vers de nouvelles missions. En outre, l'article explore les



tensions entre les injonctions institutionnelles, légales, les enjeux pédagogiques et la nécessité pour ces professionnels de s'adapter à un métier en constante évolution. Positionnés au carrefour de multiples acteurs, ils doivent naviguer à travers les transformations technologiques et les nouvelles pratiques pédagogiques induites par le numérique. Il tente de mettre en lumière les défis et opportunités liés à la formation à l'accessibilité numérique, tout en soulignant l'importance du travail en intermédiation pouvant favoriser une pédagogie plus inclusive.

Mots-clés : développement professionnel, accessibilité numérique, inclusion, enseignement supérieur, formation

Note pour le lecteur : Dans le présent document, tous les termes employés sont entendus de manière générique, sans distinction particulière en termes de genre.

Dans le présent article, nous proposons une réflexion nourrie de nos parcours professionnels respectifs d'ingénieurs pédagogiques (IP) engagés dans une démarche de développement professionnel pour monter en compétence sur l'accessibilité numérique.

Après avoir rappelé ce que nous entendons par ces concepts, nous reviendrons sur les missions que recouvre le métier d'IP, sur nos parcours respectifs dans l'enseignement supérieur et le rôle clé qu'il peut jouer au service de la pédagogie inclusive, en particulier au travers du prisme de l'accessibilité numérique. Nous évoquerons la formation que nous avons suivie et nous nous interrogerons sur la manière dont elle peut influencer l'évolution professionnelle de notre métier, élargir nos missions ou ouvrir à de nouvelles perspectives professionnelles.

Accessibilité numérique et pédagogie inclusive

L'accessibilité numérique est définie selon les termes attribués à Tim Berners-Lee, inventeur du *World Wide Web*, comme le fait de :

« Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales » (cité par Liquète, 2015).

Cette définition, proposée au départ dans le contexte du web, présente l'intérêt d'aborder l'accessibilité numérique de manière élargie.

Dans le contexte français, l'accessibilité numérique constitue une obligation légale à laquelle les établissements notamment publics doivent se conformer depuis la Loi du 11 février 2005¹ et son article 47, qui précise que :

« Les services numériques concernés par l'obligation d'accessibilité comprennent notamment : les sites internet, intranet, extranet ; les progiciels, dès lors qu'ils constituent des applications utilisées au travers d'un navigateur web ou d'une application mobile ; ainsi que le mobilier urbain numérique, pour leur partie applicative ou interactive, ainsi que les contenus (textes, images, multimédia) qui viennent alimenter ces services. »

¹ Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



Dans le cadre de l'enseignement supérieur en France, l'accessibilité numérique concerne donc l'accès à l'ensemble de ces services pour tous les usagers.

Nous pouvons citer à titre d'exemple : les services numériques de gestion universitaire et administrative (applications RH, de scolarité, de gestion de candidatures des étudiants, etc.), les outils de communication et de partage (messageries et espaces collaboratifs), ou encore les outils d'enseignement et d'apprentissage (plateformes de gestion de cours, outils de visioconférence, systèmes de gestion des examens en ligne, etc.).

L'accessibilité numérique concerne également les différents contenus qui sont mis à disposition dans l'ensemble des services.

Ainsi, le respect des obligations légales en matière d'accessibilité numérique dans l'enseignement supérieur français a pour enjeu de garantir un accès à l'ensemble des étapes d'un cursus universitaire aux personnes en situation de handicap, que ce soit avant le début des études (candidature et inscription en ligne) ou durant les années d'études. Sans le respect de ces obligations légales, c'est l'accès à l'université qui peut être freiné, voire empêché avant même toute réflexion sur la pédagogie inclusive.

La pédagogie inclusive, ou pédagogie universelle, est une approche qui « vise le développement du plein potentiel de tous » (Bergeron *et al.*, 2011, p. 94) et qui « postule qu'il n'existe pas d'apprenant typique et que la diversité constitue la norme » (Meyer *et al.*, 2014, p. 7). Dans ce cadre, on reconnaît la variété des besoins d'apprentissage selon les individus et le fait que ces besoins peuvent fluctuer dans le temps et selon les contextes.

Les auteurs insistent également sur l'analyse des barrières ou obstacles à l'apprentissage avant l'identification de pistes pour planifier la pédagogie.

La conception universelle des apprentissages (CUA) permet par exemple de diversifier les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation pour répondre aux besoins de tous les étudiants. Dans la CUA (Meyer *et al.*, 2014), on évoque à titre d'exemple le fait d'offrir divers moyens de représentation de l'information (textuelle, auditive, visuelle) pour favoriser l'apprentissage de tous.

Néanmoins, pour mettre en œuvre une telle pédagogie qui prend en compte tous les publics (dont les personnes en situation de handicap), il faut un environnement qui ne crée pas d'obstacles ou de freins aux apprentissages. Ainsi, garantir l'accessibilité numérique des services et des ressources administratives et pédagogiques constitue un préalable à la mise en œuvre d'une pédagogie inclusive.

L'ingénieur pédagogique, acteur clé de la transformation des pratiques dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche

Dans l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) français public, le métier d'IP est défini dans le *Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur* sous le nom de : ingénieur pour l'enseignement numérique ([cf. fiche emploi-type](#)). Les missions de l'IP peuvent différer en fonction de la taille de la structure, des attentes du corps enseignant et/ou de la direction à laquelle il appartient. Bien entendu, son parcours universitaire et professionnel influence nécessairement son évolution dans son poste.



Il y a tout de même des missions qui sont prédominantes. À ce sujet, Daele *et al.* (2016) citent sept catégories d'activités du métier dans l'enseignement supérieur francophone : l'accompagnement et le conseil, la formation, le développement des ressources, l'usage et la promotion des Tice², et la direction ou la gestion d'un service pédagogie et/ou d'une équipe de conseillers.

Ainsi, selon la fiche emploi-type Ingénieur pour l'enseignement numérique produite par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2016), les connaissances attendues par un IP sont tout aussi variées. Par exemple, il doit avoir des connaissances sur les « techniques de médiatisation de contenus pédagogiques et des normes associées (connaissance approfondie) », mais aussi sur les « processus et mécanismes d'apprentissage » ou encore sur le « droit de la propriété intellectuelle ».

Nos parcours respectifs se sont principalement effectués au sein d'établissements de l'ESR et nous ont conduits progressivement à nous intéresser à la pédagogie inclusive.

Benyoucef Benkouar est IP depuis 2018. Il a exercé au sein de plusieurs établissements de l'ESR en France (universités, école d'ingénieurs et institut). En travaillant sur deux projets spécifiquement consacrés aux questions d'inclusion, il s'est peu à peu spécialisé à travers une démarche de formation continue dans les domaines de la pédagogie inclusive et de l'accessibilité numérique. Depuis fin 2023, il est IP au sein d'Aix-Marseille Université. Bien que ces enjeux n'apparaissent actuellement pas formellement sur sa fiche de poste, il poursuit activement son engagement en mettant en place des actions de sensibilisation, de formation et de conseil, notamment autour de l'accessibilité numérique.

Aude Bornil est ingénieure pédagogique depuis 2022. Elle a exercé au sein de l'université de Pau et des Pays de l'Adour depuis l'obtention de son diplôme d'ingénieur pédagogique. Découvrant l'accessibilité numérique durant son stage de master 2, elle a intégré l'accessibilité dans ses missions au sein de l'université. Depuis janvier 2025, elle occupe le poste de référente accessibilité numérique (RAN) à temps plein de son établissement.

Kathy Casalino est ingénieure pédagogique depuis 2009. Elle a exercé au sein de différents établissements de l'ESR (universités et école d'ingénieurs). En 2021, tout en assurant son rôle d'IP, elle devient référente handicap de sa direction. C'est dans le cadre de cette mission qu'elle s'informe et se forme sur le handicap, la pédagogie inclusive puis l'accessibilité numérique afin de pouvoir sensibiliser les enseignants-chercheurs sur ces sujets. Son dernier poste dans l'ESR était à l'Université de Lille. Depuis septembre 2024, elle occupe un poste d'IP au sein d'une entreprise experte et engagée en accessibilité numérique.

Les auteurs sont tous les trois diplômés de la première promotion du diplôme universitaire référent accessibilité numérique (DU RAN).

Un rôle et un positionnement stratégiques

Les IP sont généralement amenés à travailler de manière transversale avec différents services, notamment le service d'informatique, le service audiovisuel ou d'autres pour « assurer l'interface avec les équipes pédagogiques dans la conception de dispositifs de formation » (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016).

² Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.



Par ce positionnement, elles peuvent être perçues comme des personnes-ressources pour accompagner la transformation des pratiques.

Ces dernières années en sont un exemple, où les IP ont été fortement sollicités par leur établissement sur l'approche par compétences (APC) ou encore sur l'intelligence artificielle (IA). Dans un article de Belkadi (2023), « Ingénieurs pédagogiques : quel sera leur métier demain? », Jean-Yves Poitrat, responsable du service pédagogie de l'Université Lyon 2, considère qu'il y a « 5 piliers de l'avenir de ce métier », dont l'approche par compétences et l'intelligence artificielle, par exemple. L'intérêt porté à ces deux sujets par les établissements a conduit aujourd'hui les IP à s'emparer de ces thématiques.

Contrairement à d'autres sujets (IA, APC, hybridation, enjeux de développement durable, etc.) pouvant être considérés comme des améliorations en termes de pédagogie, l'accessibilité numérique n'a pas bénéficié du même intérêt malgré des initiatives ou projets en faveur d'une université plus inclusive (projets DemoES, Universités inclusives démonstratrices, etc.).

Pourtant, comme évoqué précédemment, l'absence de prise en compte de l'accessibilité numérique peut constituer un frein pour les apprentissages, et plus largement l'accès à l'ESR aux personnes en situation de handicap.

À la fois interpellés par des problématiques de terrain, par exemple l'augmentation constante du nombre d'étudiants en situation de handicap dans les universités³ et soucieux de mieux accompagner les enseignants, nous avons senti le besoin de monter en compétences sur ces enjeux.

L'IP étant au cœur de l'accompagnement des enseignants sur la pédagogie, il nous semble indispensable que chacun s'empare du sujet de l'accessibilité numérique. Chrysta Pélissier souligne d'ailleurs que l'accessibilité numérique est un des « enjeux forts pour l'ingénieur pédagogique de 2050 » (Dessaix, 2023).

En effet, son rôle et son positionnement au sein des structures peuvent lui conférer une place stratégique pour accompagner le changement des pratiques.

Se former à l'accessibilité numérique, une nouvelle opportunité de développement professionnel pour les IP

Le premier constat que nous avons fait est que les thèmes d'accessibilité numérique et de pédagogie inclusive sont peu présents en France dans les parcours de formation initiale existants pour les IP (seul un IP parmi nous avait eu l'occasion de l'aborder succinctement lors de son cursus universitaire).

Avant notre entrée dans le DU RAN, il n'existait à notre connaissance aucune formation initiale, spécialisation certifiante ou diplômante portant sur ces deux thématiques destinées au profil des IP. Cependant, depuis novembre 2024, une formation consacrée à la création de contenus numériques accessibles (pouvant déboucher sur une micro-certification) est proposée sur la plateforme FUN MOOC avec pour cible les enseignants et formateurs (dont les IP peuvent faire partie).

³ Consulter les [statistiques](#) (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2024).



Il existe en revanche une variété d'actions de formation courtes ayant trait à l'accessibilité numérique, en particulier en matière de conception de sites web par exemple, ou en production de contenus bureautiques accessibles. Parmi ces formations, chacun d'entre nous a suivi une ou plusieurs d'entre elles, par exemple un module sur l'accessibilité numérique (Anstia⁴), une formation à la conception de contenu éditorial accessible pour le web (Access42⁵). Nous avons aussi pu participer à des actions de formation ou de sensibilisation autour des enjeux de handicap et d'inclusion, une formation sur la pédagogie inclusive dans l'enseignement supérieur (Ifé⁶), la sensibilisation sur le TDAH ou l'autisme en contexte universitaire (Atypie-Friendly⁷), la journée de la pédagogie inclusive (Université de la Réunion) ou encore la journée de l'accessibilité numérique dans l'enseignement supérieur (Université de Tours). Puis, afin d'approfondir nos compétences, nous avons décidé de poursuivre notre développement professionnel en nous inscrivant au diplôme universitaire référent accessible numérique de l'Université de la Réunion, lancé en septembre 2023.

Le second constat que nous avons pu faire est que chacun d'entre nous s'engageait dans cette démarche professionnelle à titre individuel. Pour certains d'entre nous, il y a eu un accueil plutôt favorable de la part de notre direction et un soutien au financement de la formation. En effet, nous avons pu sensibiliser des collègues et/ou des enseignants, concevoir des ressources de formation ou encore participer à des groupes de travail interne et/ou externe autour de l'accessibilité numérique. Cependant, même si nous avons pu observer une prise de conscience chez les personnes sensibilisées, nous n'avons pas constaté de changements dans les pratiques.

Si notre objectif de départ en nous inscrivant à ce diplôme était d'approfondir nos compétences en accessibilité numérique, nous avons rapidement réalisé que le métier de RAN revêtait des compétences multiples qui justifiaient pleinement que ce soit un métier à part entière.

Dans les faits, le RAN ne travaille pas seulement de manière transversale (comme cela peut arriver dans le cas de l'IP), mais c'est sa fonction elle-même qui est transversale. Son champ d'action couvre tous les services et départements de l'établissement qui interviennent en faveur de l'accessibilité numérique, avec une vision stratégique et globale (pilotage du schéma pluriannuel, veille réglementaire, audits pour évaluer la conformité des outils et des contenus numériques de l'établissement, etc. Voir fiche de poste – annexe A).

Toutefois, même sans devenir RAN, le développement de compétences autour de l'accessibilité numérique peut constituer une opportunité pour élargir nos missions d'IP, voire d'en amener des nouvelles. Ces compétences peuvent s'exercer à différents degrés. En effet, grâce à cette formation et à notre expérience du terrain, nous pouvons entrevoir l'intégration de l'accessibilité numérique dans différentes missions de l'IP.

L'IP peut à titre d'exemple être un relai de l'accessibilité numérique. Ainsi, à l'échelle d'un service, il peut veiller à la mise en place de bonnes pratiques en matière d'accessibilité (conception de ressources, formation, veille, etc.). À l'échelle d'une équipe projet, il peut intégrer l'accessibilité numérique dans tous les jalons du projet et rappeler les enjeux de conformité (cahiers des charges, processus de vérifications, livrables, etc.).

⁴ Association nationale des services Tice et audiovisuels de l'enseignement supérieur de la recherche.

⁵ Cabinet de conseil français expert en accessibilité numérique.

⁶ Institut français de l'éducation.

⁷ Un programme national français qui vise à rendre l'enseignement supérieur plus inclusif pour les personnes présentant un trouble du neuro-développement (TND).



Conclusion

La formation des IP à l'accessibilité numérique ne constitue pas seulement une simple montée en compétences individuelle, mais peut constituer un levier stratégique pour une transformation durable des pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur. Cependant, se former à l'accessibilité numérique ne devrait pas émaner d'une initiative personnelle, comme cela a pu l'être pour nous; elle devrait être portée davantage au niveau institutionnel. En effet, former tous les IP à l'accessibilité numérique permet de parvenir à un premier palier dans la diffusion de cette thématique dans les pratiques. Encourager la spécialisation de certains IP dans l'accessibilité numérique leur permettrait de jouer un rôle stratégique dans l'intégration de ces pratiques à différentes échelles (services, projets, etc.). Soutenir l'émergence du travail en intermédier et le développement professionnel des IP sur ces questions permettrait de favoriser la mise en œuvre d'un enseignement réellement plus inclusif, garantissant un accès équitable aux savoirs à tous les étudiants.

Il appartient désormais aux établissements d'enseignement supérieur de reconnaître pleinement cet enjeu et d'accompagner cette transformation en dotant leurs équipes des ressources et du soutien adéquats.

Liste de références

- Belkadi, N. (2023). Ingénieurs pédagogiques : quel sera leur métier demain? *EdTech Actu*. (Article de blogue). <https://edtechactu.com/digital-learning/ingenieurs-pedagogiques-quel-sera-leur-metier-demain/>
- Bergeron, L., Rousseau, N., et Leclerc, M. (2011). La pédagogie universelle : au cœur de la planification de l'inclusion scolaire. *Éducation et francophonie*, 39(2), 87-104. <https://doi.org/10.7202/1007729ar>
- Daele, A., Crosse, M., Delalande, P. et Pichon, A. (2016). *Portrait de famille des conseillers pédagogiques dans l'enseignement supérieur francophone* [support de présentation]. 29^e Colloque de l'AIPU, Les valeurs dans l'enseignement supérieur. Lausanne. <https://fr.slideshare.net/doremido/le-conseil-pdagogique-dans-lenseignement-universitaire-enjeux-missions-et-porte>
- Dessaux, M. (2023, 8 février). Ingénieurs pédagogiques : quelles perspectives pour les « couteaux suisses » de l'ESR? À propos de l'ouvrage « L'ingénieur pédagogique dans le supérieur : des pratiques professionnelles en mutation ». *Campus Matin*. <https://www.campusmatin.com/...>
- Liquète, V. (2015). L'accessibilité web comme porte et enjeu de médiation des savoirs. *Distances et médiations des savoirs*, 12. <https://doi.org/10.4000/dms.1200>
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifié par l'Ordonnance n°2023-859 du 6 septembre 2023.
- Meyer, A., Rose, D. H., et Gordon, D. (2014). *Universal design for learning: Theory and practice*. CAST Professional Publishing.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2016). *RÉférentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur III : fiche emploi-type Ingénieur pour l'enseignement numérique*. <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/...>
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2024). Les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. *L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*. <https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/...>
- Université de la Réunion. (2023). Diplôme Universitaire Référent accessibilité numérique [Fiche de formation]. https://ftlv.univ-reunion.fr/fileadmin/Fichiers/SUFP/Formation/FF_2022-2023/2023_-_DU_RAN.pdf



Annexe A

Fiche de poste : référent accessibilité numérique

(Document diffusé dans le cadre du diplôme universitaire référent accessibilité numérique, Université de la Réunion, mars 2024)

La mission principale

Piloter la politique accessibilité numérique définie par la Direction de l'organisme

Positionnement hiérarchique ou fonctionnel

Sous la responsabilité de la Direction

Les activités principales

Définir, prévoir, manager

- Coordonner la définition du schéma pluriannuel de l'accessibilité numérique et le décliner en plan d'actions annuels;
- Définir des indicateurs de performance;
- Fixer des objectifs par service dans la prise en compte de l'accessibilité numérique;
- Avec le service RH, définir les besoins en formation à l'accessibilité numérique.

Mettre en œuvre

- Être le représentant ou la représentante de l'accessibilité numérique en interne;
- Gérer les interfaces entre les services sur la question de l'accessibilité numérique;
- Coordonner les acteurs pour la mise en œuvre du plan d'action;
- Sensibiliser/communiquer en interne sur les enjeux de la prise en compte de l'accessibilité numérique.

Vérifier, mesurer et rendre compte

- Veiller au bon fonctionnement du processus de prise en compte de l'accessibilité numérique;
- Collecter et analyser les indicateurs de performance;
- Animer les comités de pilotage.

Améliorer

- Adapter les priorités en fonction des retours.



Abstract / Resumen / Resumo

How Does Training in Digital Accessibility Contribute to the Professional Development of Instructional Designers?: Cross-Perspectives

ABSTRACT

In the context of higher education in France, instructional designers can play a key role in implementing digital accessibility, which is essential to ensure more inclusive pedagogy. This article examines a degree-awarding training opportunity in digital accessibility for these professionals. The article is based on the training journeys of three instructional designers, who share their experiences in acquiring new skills in digital accessibility as well as the prospects offered by these new skills. Their testimonies illustrate how this training has influenced their professional development, by broadening their current responsibilities or facilitating transitions to new roles. Furthermore, the article explores the tensions between institutional and legal requirements and pedagogical challenges, as well as the need for these professionals to adapt to a constantly evolving field. Positioned at the intersection of multiple stakeholders, they must navigate technological transformations and new pedagogical practices induced by digital tools. It seeks to shed light on the challenges and opportunities associated with training in digital accessibility, while emphasizing the importance of cross-disciplinary collaboration that can promote more inclusive pedagogy.

Keywords: professional development, digital accessibility, inclusion, higher education, training

¿Cómo contribuye la formación en accesibilidad digital al desarrollo profesional de los ingenieros pedagógicos?: Miradas cruzadas

RESUMEN

En el contexto de la educación superior en Francia, los ingenieros pedagógicos pueden desempeñar un papel clave en la implementación de la accesibilidad digital, esencial para garantizar una pedagogía más inclusiva. Este artículo examina una oportunidad de formación con titulación en accesibilidad digital dirigida a estos profesionales. El artículo se basa en los recorridos formativos de tres ingenieros pedagógicos, quienes comparten sus experiencias y perspectivas sobre la adquisición de nuevas competencias en accesibilidad digital. Sus testimonios ilustran cómo esta formación ha influido en su desarrollo profesional, ampliando sus misiones actuales o facilitando transiciones hacia nuevas funciones. Además, el artículo explora las tensiones entre las exigencias institucionales y legales y los desafíos pedagógicos, así como la necesidad de que estos profesionales se adapten a un campo en constante evolución. Situados en la intersección de múltiples actores, deben navegar por las transformaciones tecnológicas y las nuevas prácticas pedagógicas inducidas por lo digital. El artículo intenta poner de relieve los desafíos y oportunidades relacionados con la formación en accesibilidad digital, al tiempo que subraya la importancia del trabajo interdisciplinar que puede favorecer una pedagogía más inclusiva.

Palabras clave: desarrollo profesional, accesibilidad digital, inclusión, educación superior, formación



© Auteurs. Cette œuvre est distribuée sous licence [Creative Commons 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

revue-mediations.telug.ca | N° 21, automne 2025



Como a formação em acessibilidade digital contribui para o desenvolvimento profissional dos criadores de conteúdos pedagógicos?: Perspectivas cruzadas

RESUMO

No contexto do Ensino Superior na França, os criadores de conteúdos pedagógicos podem desempenhar um papel fundamental na implementação da acessibilidade digital, essencial para garantir uma pedagogia mais inclusiva. Este artigo analisa uma dessas formações, destinada aos criadores de conteúdos pedagógicos, que confere um diploma em acessibilidade digital. O artigo em questão baseia-se nos percursos de formação de três criadores de conteúdos pedagógicos que partilham suas experiências e perspectivas sobre a aquisição de novas competências em acessibilidade digital. Seus depoimentos ilustram como essa formação influenciou o seu desenvolvimento profissional, ampliando competências atuais ou facilitando transições para novas responsabilidades profissionais. Além disso, este artigo explora as tensões entre as exigências institucionais e legais e os desafios pedagógicos, bem como a necessidade desses profissionais se adaptarem a uma profissão em constante evolução. Situados na intersecção de múltiplos atores, os criadores de conteúdos pedagógicos precisam navegar pelas transformações tecnológicas e novas práticas pedagógicas que surgiram na era digital. Este texto procura destacar os desafios e as oportunidades que a formação em acessibilidade digital traz e ao mesmo tempo sublinha a importância que o trabalho interdisciplinar pode ter para a promoção de uma pedagogia mais inclusiva.

Palavras-chave: desenvolvimento profissional, acessibilidade digital, inclusão, ensino superior, formação